

sont morts de froid ou du scorbut. On a trouvé dans les huttes qu'ils avaient occupées, des provisions, des balles, de la poudre, des harpons.

Les résultats de l'expédition de M. Nordenskiöld sont considérables pour la science. On a trouvé des bancs de charbon de terre, des empreintes de feuilles et de plantes, des arbres pétrifiés, d'où l'on peut conclure que la température du Spitzberg était jadis beaucoup plus douce qu'aujourd'hui.

## LETTRES DE LOUIS XIV ET DE COLBERT A MGR. DE LAVAL.

Les originaux de ces deux lettres se conservent aux archives du Séminaire de Québec.

I.

LOUIS XIV A MGR. DE LAVAL.

Monsieur l'Évêque de Pétrée, Aiant jugé à propos de rappeler le Sr. Talon (1), et d'envoyer vne autre personne en sa place pour exercer la charge d'Intendant en Canada, j'ay fait choix du Sr. de Bouteroué, (2) conseiller en mes Conseils & cy devant conseiller en ma Cour des Monnoyes. Surquoy ie vous fais ceste lettre pour vous en donner advis & vous dire que mon intention est que vous ayez a le recognoistre en laditte qualité, a agir de concert après son arrivée dans toutes les choses qui regarderont le bien de mon service. Et la presente n'estant a autre fin, ie prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur l'Évêque de Pétrée, en sa sainte garde. Escrit a S. Germain en Laye, le 9<sup>e</sup> jour d'auril 1668.

Signé LOUIS.

Et plus bas DE LIONNE.

A M. l'Évêque de Pétrée,  
Conseiller en mon  
Conseil d'estat.

(1) Monsieur Talon demanda lui-même son congé. "Quand le Roy, dit-il à M. Colbert, me commanda de passer en Canada (le 23 mars 1665), Sa Majesté me fit l'honneur de me dire qu'elle ne m'y laisseroit que deux ans; mon congé ne peut venir avant ce temps. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'avoir la bonté de me l'obtenir. Je ne le demanderois pas si je me connoissois assez de genie et de talent pour bien m'acquitter de l'employ que vous m'avez fait la grâce de me procurer, et policer un état naissant, sans vns secours comme est celui de M. de Tracy. Si cependant Sa Majesté croit que je luy sois utile, ie n'ay pas d'autre volonté que la sienne et la vostre; commandez, et quoyque infirme j'obéiray, faisant vn sacrifice entier de ma personne à son service et à vostre satisfaction. Je sçay bien que ie ne suis pas icy au gré de tout le monde; et c'est ce qui, joint à mon indisposition, me fait demander mon congé au Roy. Si vous desirez sçavoir qui sont ceux qui peuvent n'estre pas satisfaits de ma conduite et pourquoy, M. le Chevalier de Chaumont et l'Agent General de la Compagnie pourront vous le dire et vous informer, que si je voulois laisser l'église sur le pied d'autorité que je l'ay trouuée, j'aurois moins de peine et plus d'approbation." xiiij. novembre 1666.

M. Talon, second intendant, remplaça M. Robert qui avait été nommé dès l'année 1663, mais qui ne vint point en Canada.

(2) Claude de Bouteroué, natif de Paris, était un homme grand et bien fait, d'une physionomie fort spirituelle, poli et gracieux, qui prevenait tout le monde, et qui, tout en se faisant aimer, savoit aussi se faire craindre, quoiqu'il n'eût pas autant d'autorité que M. Talon. Il joignoit à ces qualités un grand savoir, et un grand amour pour les antiquités. Suivant la Biographie Universelle, il fut reçu conseiller en la Cour des Monnoyes en 1654, et deux ans avant de venir en Canada, il publia un ouvrage en un volume in-folio intitulé *Recherches curieuses des Monnoyes de France, avec des observations, des preuses et des figures des monnoyes*. Cet ouvrage est profond et plein de recherches savantes sur l'histoire des monnoies de la

première race des rois de France; les observations qu'il fait sur les médailles romaines et gauloises ne sont pas aussi parfaites. Il s'était proposé de publier, sur les monnoies de la seconde et de la troisième race, trois autres volumes, que sa nouvelle charge d'Intendant en Canada l'empêcha probablement de mettre au jour. Son travail, resté manuscrit en cinq volumes, passa entre les mains de Fr. Leblanc, qui en a sans doute fait usage dans son *Traité historique des monnoies de France*.

M. de Bouteroué arriva ici dans l'été de 1668. Il venoit pour remplacer temporairement M. Talon plutôt que pour lui succéder, comme on le voit par cette note consignée dans les registres du Conseil Supérieur: *Prouvisions d'Intendant pour M. de Bouteroué, du 8 auriil 1668, registrées au Cons. Souverain, quoyque M. de Bouteroué ne soit point venu dans ce pays pour succéder à M. Talon, à Québec le 22 oct. 1668. (Signé) Peuvret; et par le passage suivant de l'Histoire de l'Hôtel-Dieu: M. Talon nous consola de son départ en nous faisant esperer son retour: Pendant le peu de temps qu'il passa en Canada, il y fit beaucoup de bien. Il prit la peine de collationner lui-même et de légaliser la copie des contrats de l'Hôtel-Dieu. Il avait amené avec lui sa fille Mademoiselle Marie Dorothée de Bouteroué, qui demeura à l'Hôtel-Dieu pendant tous les voyages que fit son père dans la colonie, et qui fut marraine du fameux chef Garacanthié.*

M. de Boutroué retourna en France en 1671, après avoir demeuré trois ans en Canada, où il s'était acquis l'estime de tous les gens de bien.

Suivant la Biographie Universelle, il vivait encore en 1674, et en 1680 il était mort.

II.

COLBERT A MGR. DE LAVAL.

(1668),

où il lui parle des bonnes qualités du nouvel intendant M. Bouteroué.

Monsieur,

Le Roy retirant M. Talon de l'employ d'Intendant de la Justice police & finances du Canada, Sa Majesté a jetté les yeux sur la personne de M. Bouteroué, conseiller en la Cour des Monnoyes, pour luy succéder. C'est vn homme qui a vieilly dans cette compagnie, & qui s'est acquis dans le monde l'estime d'vn homme sage & experimenté, et qui d'ailleurs s'en va en ce pays là, bien informé de vostre zele pour la pureté de nostre Religion, et dans vne ferme resolution d'ayder et d'appuyer vos bons desseins de l'autorité de son nouveau caractère. Vous trouerez donc en luy vne disposition telle que vous la pourrez souhaiter de concourir à l'augmentation du christianisme et à toutes les choses qui pourront contribuer à faire regner les bonnes mœurs parmy les habitants. Ne doutant pas qu'il ne trouve aussy en vous vne pareille disposition pour l'assister de vos avis et de vos conseils, quand, par la conjoncture des temps et des evenements, il en aura besoin, le suis tousjours,

Monsieur,

vostre tres humble et tres  
obeissant serviteur,  
COLBERT.

A Paris, le 19. may 1668.  
M. l'Eu. de Pétrée.

LE FOUET ESQUIMAU.

Le fouet esquiman est un instrument formidable à côté duquel le Knout de la Russie est un jeu d'enfant. Un bon fouet a une longueur de dix à douze brasses; il est attaché à un manche de cinq ou six pouces... Pour les personnes qui ne sont pas accoutumées à le faire jouer dès l'enfance il constitue un embarras sérieux à

cause de sa longueur; mais dans les mains d'un Esquiman ou d'un homme élevé sur la côte du Labrador, il devient une arme puissante. Le bout du fouet va choisir à quarante ou cinquante pieds le chien paresseux ou grognard; le claquement produit un son si éclatant que l'animal le plus endormi en trespigne d'épouvante. Un seul coup appliqué à une grande portée couperait un chien en deux.

Les fouetteurs habiles sont connus dans tout le Labrador; à leur tête est un nommé Bill, dans les veines duquel coule un peu de sang esquiman; à soixante pieds, du bout de son fouet, il enlève le goulot d'une bouteille sur un point, marqué d'avance. Il joue mille tours de cette force, tous remarquables par leur précision et leur vigueur.

Un long Yankee des environs de Boston voulut un jour disputer les titres de gloire de Bill. Pour une bouteille de rum, il s'offrit à recevoir deux coups de fouet de la main du célèbre claqueur. Par une sage précaution, il avait garni son homme inférieur de deux paires de caleçons et d'un pareil nombre de pantalons; se confiant dans son bouclier et dans la maigreur de sa propre charpente, il se met en position à cinquante pieds. Le fouet, lancé par Bill avec une nonchalance de métis, va effleurer, sur la personne du Yankee, la partie vouée à l'épreuve, enlevant une étroite lisière des pantalons, des caleçons et de ce qui se trouvait de chairs et de nerfs dans la partie voisine. Un cri aigu et nasal répondit au claquement du fouet, et les mains du patient se pressaient pour sonder la profondeur de la plaie et réparer les brèches faites à la peau. Sur la proposition de recevoir un second coup de fouet, il renonça généreusement à la bouteille de rum, remarquant avec beaucoup d'à-propos: "Well! I guess, I would be too leaky to hold liquor, with another stroke." (Rapport sur les missions du diocèse de Québec, No. 13).

CHARADE.

Chez tous les boulangers on trouve mon premier,  
En cherchant dans la gamme on trouve mon dernier.  
Allons donc, paresseux, imitez mon entier!

La réponse à la dernière énigme est: *Bénitier*.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d., payable immédiatement. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*.

AGENTS.

A Sainte-Thérèse . . . . M. A. Nantel.  
A St. Hyacinthe . . . . M. F. Rainville.  
A Ste. Anne . . . . M. Ls. Fournier.  
Au Collège Joliette . . . . M. J. D. Bélanger.  
A l'Assomption . . . . M. M. Legaré.  
A la Petite-Salle . . . . M. A. Gosselin.  
Chez les Externes . . . MM. F. Gagné,  
P. Doherty.  
N. M. HUOT, Gérant.